



RAPPORT PLA21-08

Réunion ordinaire du Conseil

2021-04-27

TITRE : Secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville

BUT : Présenter, pour décision, une recommandation sur le secteur de fréquentation de la nouvelle é.é.p. Kanata-Stittsville

MISE EN CONTEXTE :

Le 23 février 2021, le Conseil a confié à la gestion le mandat de consulter les communautés scolaires des é.é.p. Maurice-Lapointe et Julie-Payette sur la création d'un secteur de fréquentation scolaire pour la nouvelle é.é.p. Kanata-Stittsville.

En conformité avec la directive administrative **INS09-DA2_Secteurs de fréquentation scolaire**, la gestion a tenu des soirées de consultations publiques en virtuel les 16 et 18 mars 2021. Au total, 15 personnes y ont participé. Les membres des communautés scolaires ont également été invités à remplir un sondage; au total 42 réponses ont été reçues.

SITUATION ACTUELLE

La gestion recommande le scénario 4 (Annexe E) pour les raisons suivantes :

- Le développement résidentiel à l'ouest de la rue Eagleson connaît une croissance forte et rapide (Annexe D);
- Le scénario recommandé permet de soulager plus efficacement la surpopulation de l'é.é.p. Maurice-Lapointe ayant déjà 19 portatives sur le terrain;
- L'é.é.s.p. Maurice-Lapointe est l'unique école secondaire de Kanata et le seul établissement au sud de l'autoroute 417 desservant la 7e et 8e année, elle pourra mieux absorber la croissance au palier intermédiaire et secondaire;
- Le scénario recommandé permet d'obtenir plus rapidement du financement pour une deuxième école élémentaire publique francophone au sud de la 417 dans le secteur Kanata-Stittsville;
- La rue Eagleson agit comme une balise efficace étant à la fois une frontière de quartier municipale et un critère d'admissibilité au transport scolaire pour des raisons de sécurité.

CONCLUSION

La communauté a jusqu'au 11 mai 2021 pour se prononcer par courriel sur la recommandation de la gestion. Le Conseil approuvera le secteur de fréquentation à la séance ordinaire du 25 mai 2021.

L'Annexe A présente les 4 scénarios proposés pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville ainsi que les différentes options.

L'Annexe B présente la prévision d'effectif pour l'é.é.p. Kanata-Stittsville et les impacts sur l'é.é.p. Maurice-Lapointe.

L'Annexe C présente les résultats du sondage suite aux consultations publiques.

L'Annexe D présente le développement résidentiel prévu dans le secteur Kanata.

L'Annexe E présente le scénario 4 recommandé.

RECOMMANDATIONS :

QUE soit reçu le rapport PLA21-08 portant sur la création du secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville.

QUE soit retenu et présenté à la communauté le secteur de fréquentation 4 de l'é.é.p. Kanata-Stittsville et les modifications au secteur de fréquentation de l'é.é.p. Maurice-Lapointe tel que proposé au rapport PLA21-08.

**INCIDENCES FINANCIÈRES
ET AUTRES**

Sans objet

ÉCHÉANCES

Année scolaire 2023-2024

Surintendant des affaires,



Stéphane Vachon

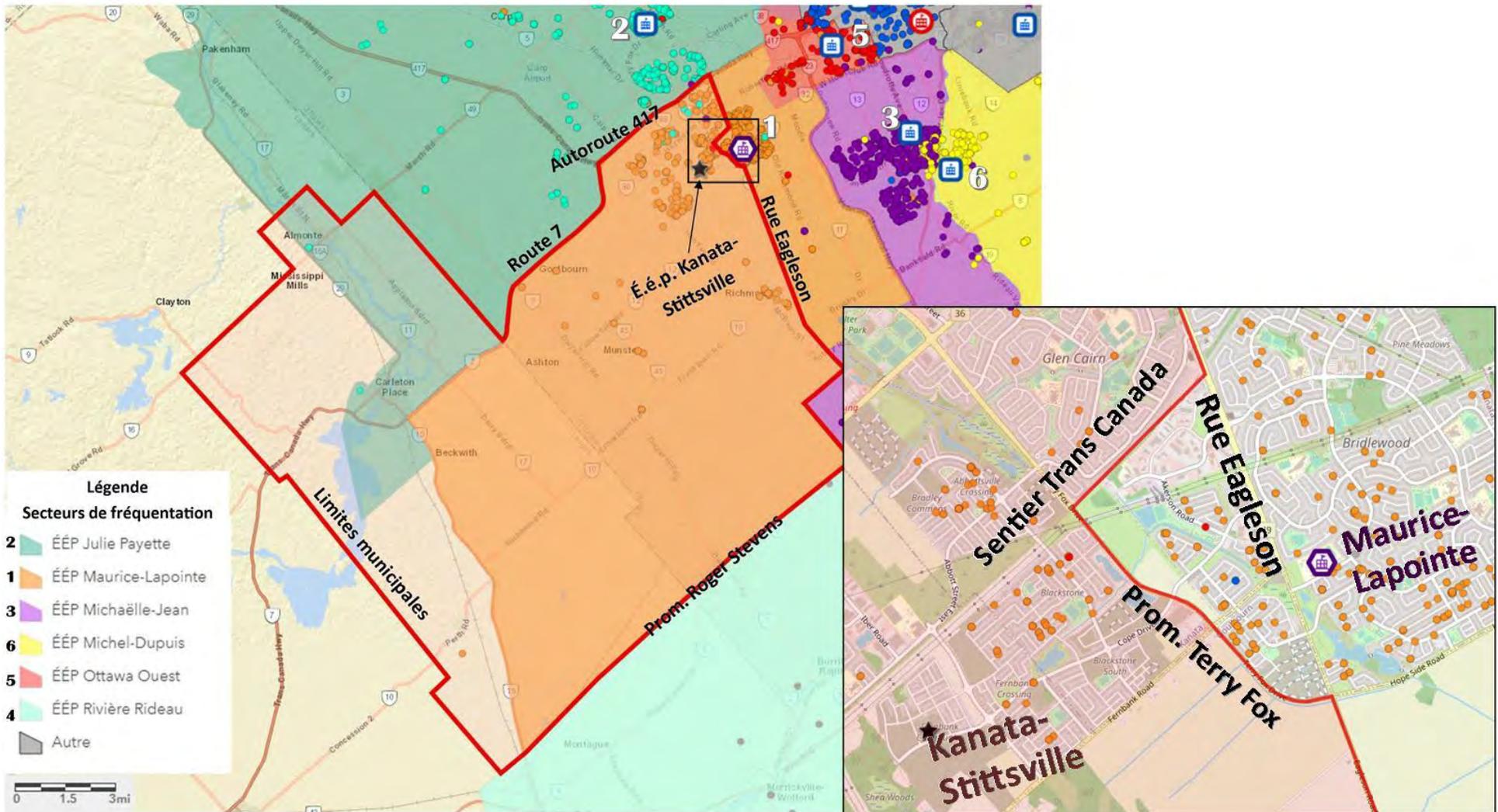
**Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière,**



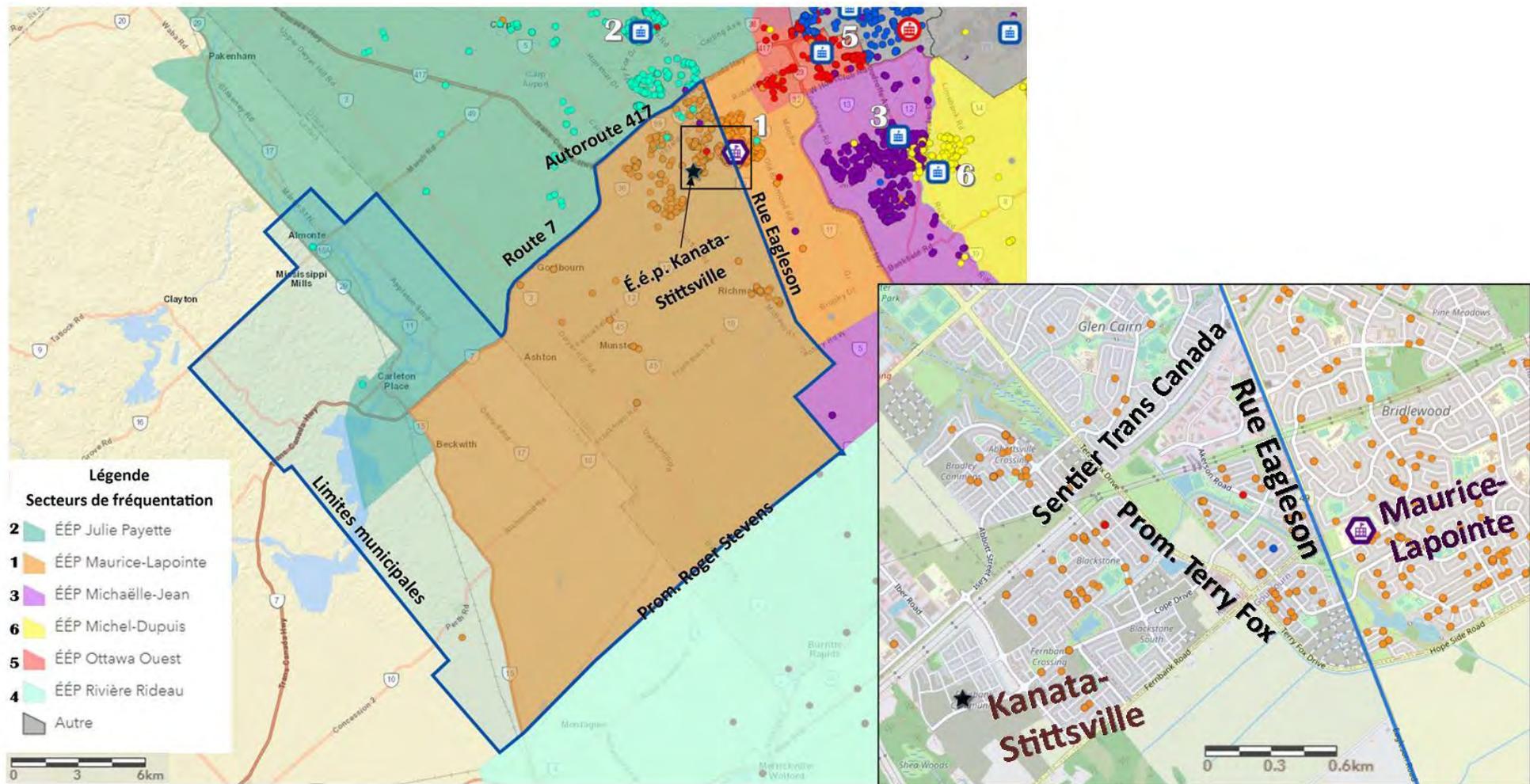
Sylvie C.R. Tremblay

ANNEXE A – Scénarios proposés pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville

Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3

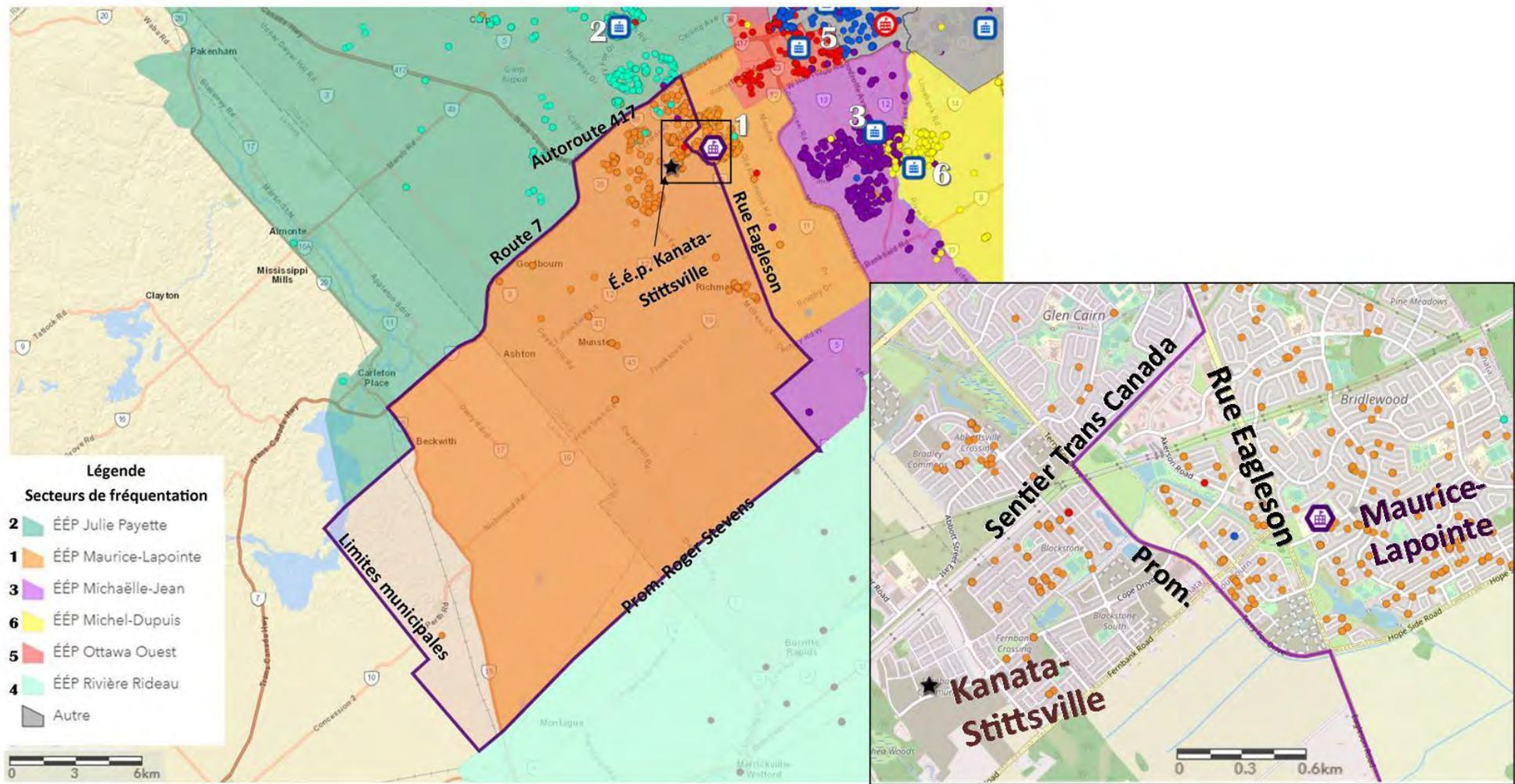
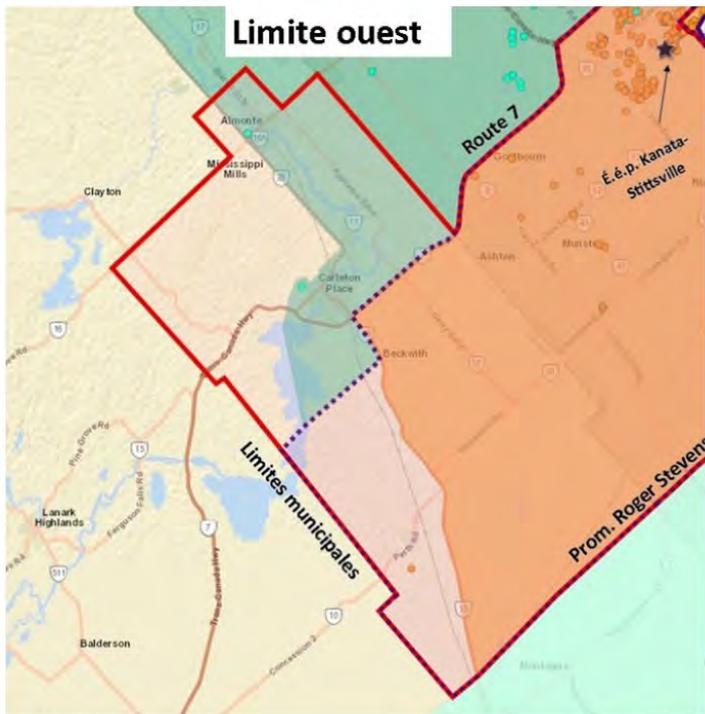


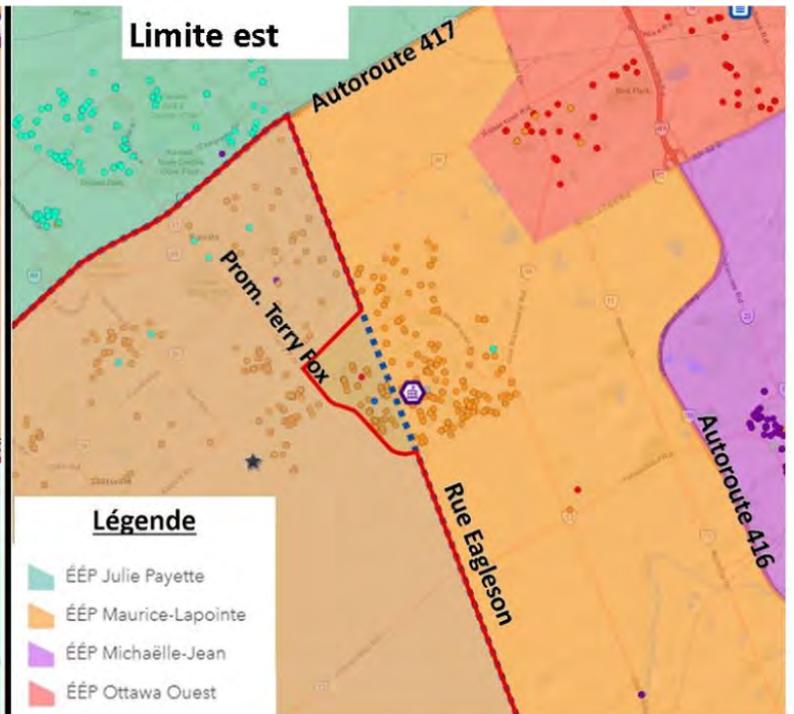
Tableau sommaire des effectifs actuels 2020-2021 dans chacun des scénarios proposés

École	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
é.é.p. Maurice-Lapointe	316	371	316	371
é.é.p. Julie-Payette	10	10	7	7
Autre	6	9	6	9
Total	332	390	329	387

Options selon les différentes limites



Nombre d'élèves affectés: 3
Extension: scénarios: 1 et 2



Nombre d'élèves affectés: 55
Extension: scénarios: 2 et 4

ANNEXE B – Prévisions d’effectifs pour l’é.é.p. Kanata-Stittsville

Kanata-Stittsville - Scénario 1 et 3								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	229	280	347	409	430	448	470	495
Taux	48%	59%	73%	86%	91%	94%	99%	104%
Impact sur Maurice-Lapointe M à 6e - Scénario 1 et 3								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	514	494	475	461	466	476	490	500
Taux	127%	122%	117%	114%	115%	117%	121%	123%

Kanata-Stittsville - Scénario 2 et 4								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	284	335	403	465	487	506	529	554
Taux	60%	71%	85%	98%	103%	107%	111%	117%
Impact sur Maurice-Lapointe M à 6e- Scénario 2 et 4								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	459	439	419	405	409	418	431	441
Taux	113%	108%	103%	100%	101%	103%	106%	109%

ANNEXE C - Résultats du sondage

A. RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE

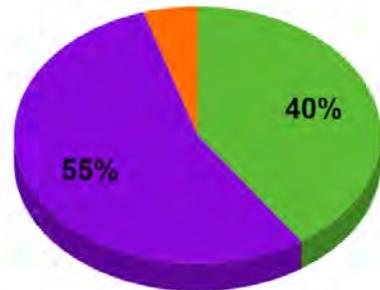
Le sondage a obtenu 42 réponses dont voici la distribution (voir annexe A pour les secteurs) :

- 38 % des répondants en faveur du scénario 1
- 8 % des répondants en faveur du scénario 2
- 26 % des répondants en faveur du scénario 3
- 28 % des répondants en faveur du scénario 4.



Option de modification de la limite ouest : séparant les secteurs des é.é.p. Maurice-Lapointe et Julie-Payette à l'extérieur de la ville d'Ottawa :

- 40 % des répondants incluant Carleton Place et Mississippi Mills (scénarios 1 et 2)
- 55 % des répondants excluant Carleton Place et Mississippi Mills (scénarios 3 et 4)
- 5 % des répondants n'ont pas adressé cette option.

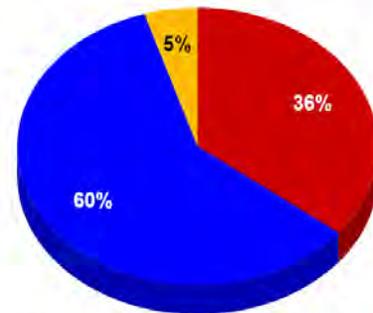


● Maximal ● Minimal ● Indécis

Il est à noter que 100 % des résidents du secteur concerné ont voté en faveur d'exclure Carleton Place et Mississippi Mills du nouveau secteur de fréquentation.

Option de modification de la limite est : utilisant la rue Eagleson comme limite sur toute sa longueur ou excluant un secteur entre Terry Fox et le sentier Transcanadien :

- 36 % des répondants utilisant Eagleson comme limite (scénarios 1 et 3)
- 60 % des répondants demandent de ne pas affecter Bells Corners
- 4 % des répondants n'ont pas adressé cette option.



● Avec Eagleson ● Sans Eagleson ● Indécis

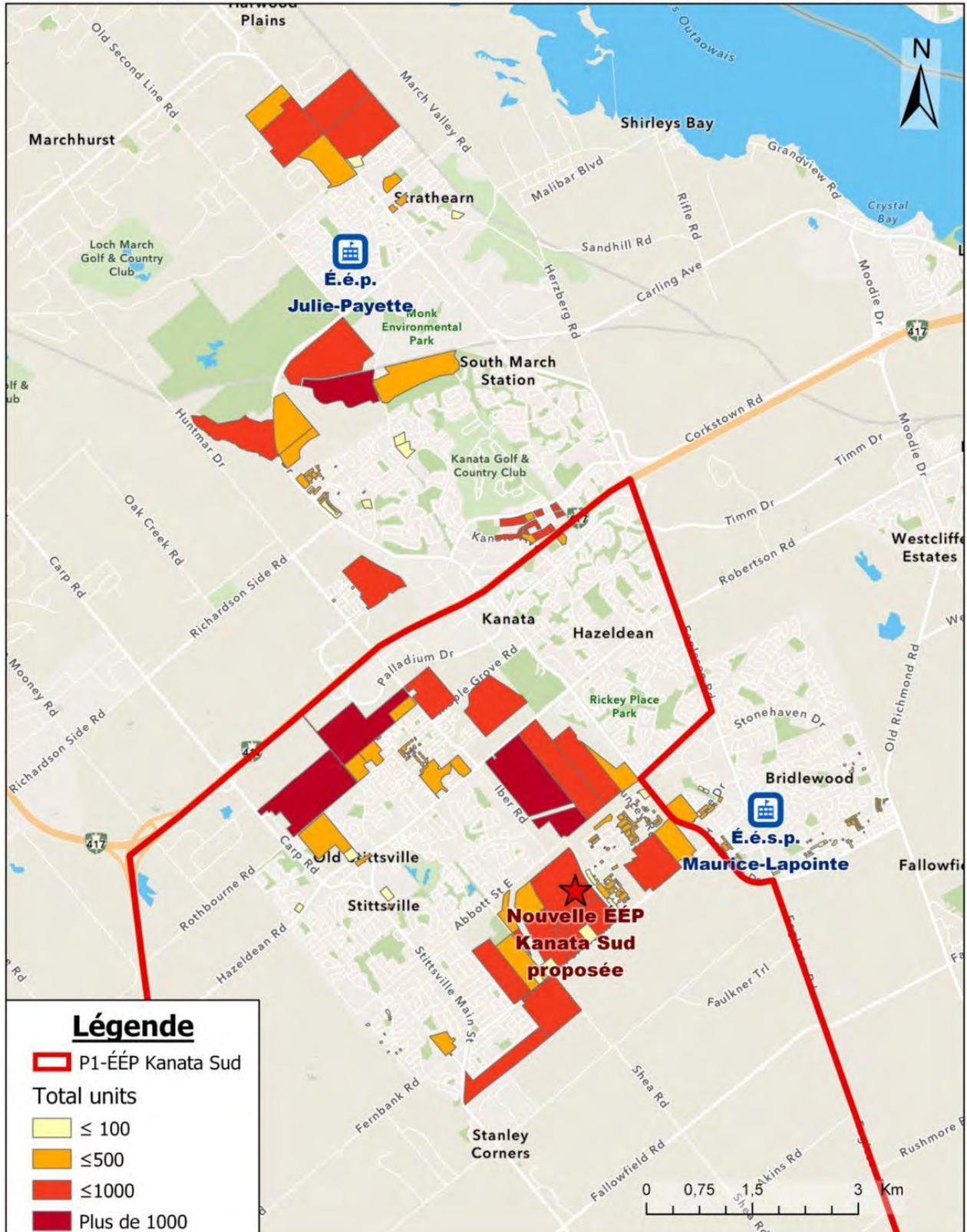
De plus, 7 des 42 répondants ont commenté leur choix de réponse :

Commentaires de la communauté
N.B. Afin de maintenir l'authenticité des commentaires, la gestion n'a effectué aucune correction aux textes soumis. Une traduction a été fournie dans les cas de réponses en anglais.
Je préfère le premier scénario car ça dérange moins d'enfants. Ça permettra aussi de la place pour la croissance de la nouvelle école. Avec les nouveaux développements de maison à Stittsville surtout ça permettra la place à d'autres élèves sans que la nouvelle école ne soit surpeuplée. J'aime aussi ce scénario car les élèves qui vont habiter entre Eagleson et Terry Fox, pourront rester à Maurice-Lapointe et n'auront pas à changer d'école pour ensuite changer encore pour le secondaire. Ils auront aussi moins de grandes intersections à traverser etc...
Seulement 3 enfants seraient ajoutés avec le secteur d'Almonte. Les secteurs d'activités sont déjà avec Kanata Nord. Peu d'avantage de faire le changement.
Nous habitons à 900 mètres de l'école donc nous aimerions rester dans le secteur de fréquentation de Maurice-Lapointe. Cela sera possible si la délimitation se fait à partir de Terry Fox.
Les enfants qui sont présentement à Maurice Lapointe, pourront-ils continuer d'y aller même s' ils sont dans un autre territoire?
Nous ne voyagerons pas d'Almonte à Stittsville/Kanata Sud pour les études scolaires. Cela ajoutera plus de 40 km et plus de 30 minutes à notre trajet aller-retour quotidien.
3 or 4 seem fine to us and will not make us change schools. If scenario 1 or 2 are chosen it will greatly impact our commute and we will change school boards.
Less displacement for students having to move just to move again in high school Less large intersections to cross-safety Leaves the new school with room to grow and get additional students whereas its already full with scenarios 2&4.

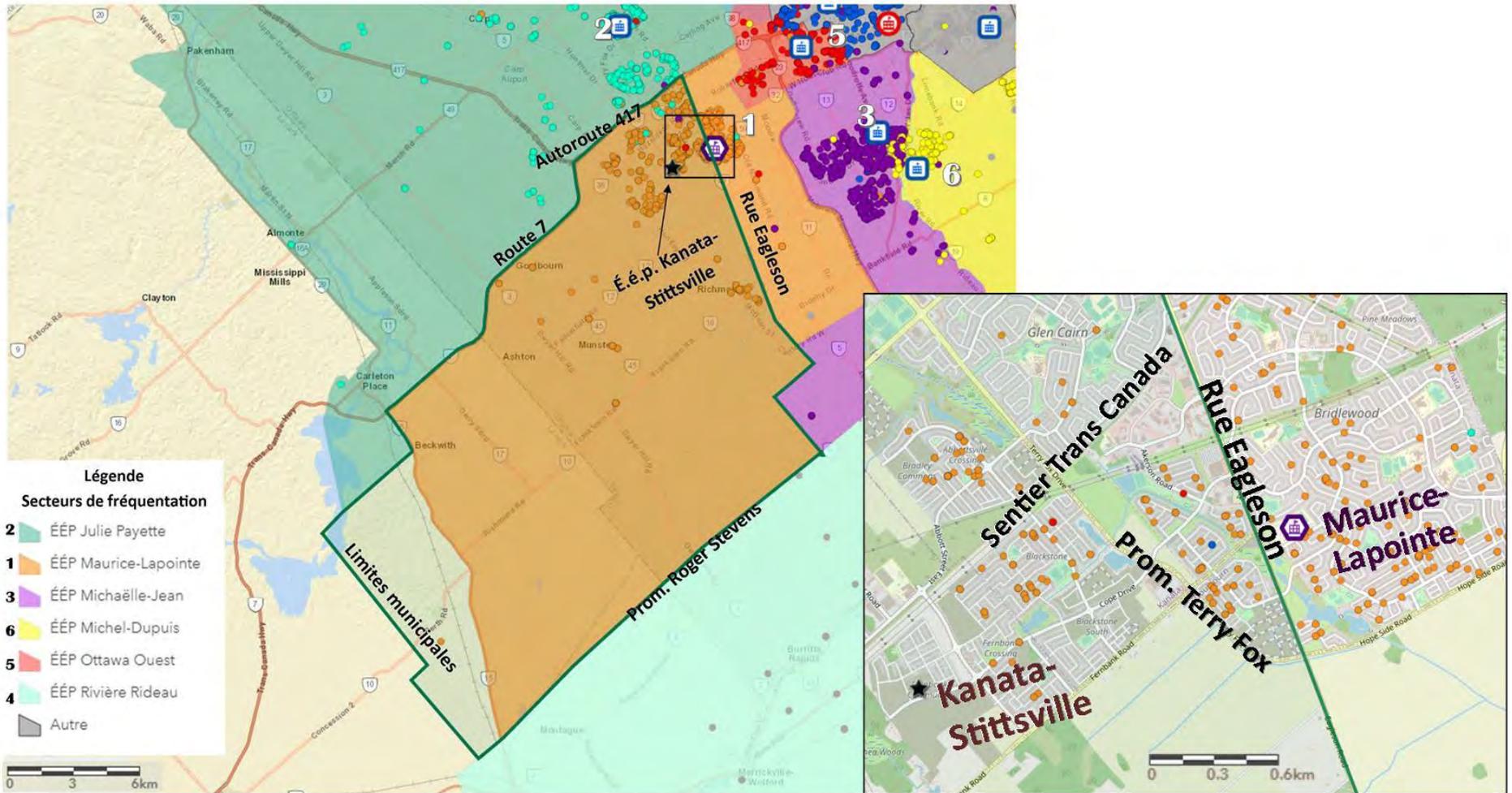
B. CORRESPONDANCE PAR COURRIEL DE LA COMMUNAUTÉ

Malgré l'option de fournir des commentaires ou questions par courriel, un seul courriel a été reçu à l'adresse courriel kanata-stittsville@cepeo.on.ca mentionnant un problème technique et non un choix de secteur.

ANNEXE D – Développement résidentiel futur du secteur Kanata-Stittsville



ANNEXE E – Recommandation: scénario 4



RÉSOLUTION CE
Date d'adoption : 16 septembre 2013
En vigueur : 16 septembre 2013
À réviser avant :

OBJET

1. La directive administrative sur les secteurs de fréquentation scolaire découlant de la politique sur l'examen des installations scolaires a pour but d'assurer la viabilité des écoles. Le CEPEO reconnaît l'importance de délimiter le secteur de fréquentation scolaire des écoles en répartissant les élèves selon les principes directeurs suivants :
 - L'école ne doit pas accueillir plus d'élèves et d'enfants qu'elle n'est capable d'en accueillir pour assurer un fonctionnement efficace de ses programmes pour plusieurs années;
 - L'école dessert favorablement la communauté afin de donner accès à l'éducation publique de langue française et aux programmes particuliers.

MODALITÉS

2. L'admission des élèves est toujours assujettie aux politiques et directives administratives traitant de l'admission des élèves. Une fois que l'admission d'un élève à une des écoles du Conseil est permise, les modalités de la présente directive entrent en vigueur.
3. Les élèves doivent fréquenter l'école située dans le secteur de fréquentation où ils sont domiciliés, tel qu'il a été déterminé par le CEPEO.
4. Le CEPEO reconnaît cependant qu'il existe des situations où, pour le bien éducatif de l'élève, il est préférable que cet élève fréquente une école autre que celle du secteur de fréquentation où l'élève réside.
5. Le CEPEO reconnaît qu'il sera essentiel de modifier un ou des secteurs de fréquentation scolaire lorsqu'il ne sera plus possible de respecter un des principes directeurs. Dans de tels cas, le CEPEO reconnaît que la communauté doit être consultée et informée des modifications à apporter aux limites des secteurs de fréquentation en fonction des échéanciers prévus pour la mise en vigueur des modifications.

APPLICATION

6. La direction de l'école autorisera l'admission des élèves en fonction du secteur de fréquentation établi par le CEPEO pour son école.
7. Dans les autres cas, la politique ADE11_Fréquentation hors secteur s'applique.

IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS NÉCESSITANT UNE ANALYSE DE SECTEURS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

8. La gestion du CEPEO met en place un processus visant à évaluer le ou les secteurs d'une école à l'égard de certains critères afin de s'assurer de leur utilisation efficace. Ces critères peuvent inclure :
- l'écart entre la capacité d'accueil et les inscriptions prévues à long terme;
 - la viabilité des services et programmes de l'école;
 - la disponibilité des installations requises par les programmes;
 - les coûts de transport et si nécessaire de rénovation, de fonctionnement et d'opération.

ÉTUDE DE CRÉATION OU DE MODIFICATION DES SECTEURS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

9. L'étude entreprise par la gestion prend en considération :
- a) la répartition des élèves sur le territoire;
 - b) la croissance prévue des effectifs à l'école;
 - c) le développement résidentiel;
 - d) le développement du réseau routier;
 - e) le transport scolaire;
 - f) l'accès au programme scolaire et aux services;
 - g) le degré d'utilisation de l'école;
 - h) la construction anticipée ou prévue d'une nouvelle école.
10. La gestion présentera un rapport et des recommandations pour modifier les secteurs de fréquentation d'une ou des écoles.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE AU CONSEIL

11. La gestion présente au Conseil un rapport préliminaire sur l'étude de création ou de modification des secteurs de fréquentation avec des recommandations qui visent à maintenir la qualité des programmes et l'utilisation efficace des installations et des ressources.

Le Conseil approuve en principe une orientation générale et mandate la gestion pour consulter la clientèle touchée.

PROCESSUS DE CONSULTATION

12. La gestion prépare un document public qui présente les secteurs proposés par le Conseil dans le but de faire connaître à la collectivité et plus particulièrement les écoles touchées, les raisons des changements proposés. Le rapport doit inclure une analyse qui tient compte des informations suivantes :
- une ou des cartes proposant les nouveaux secteurs;
 - le nombre d'élèves affecté par les modifications;
 - les programmes pour les élèves des écoles affectées;
 - les activités de la collectivité qui se déroulent à l'école, qu'elles soient de nature éducative, sociale, culturelle ou récréative;

- l'impact sur les écoles voisines du Conseil;
 - l'impact sur le transport scolaire.
13. La gestion procède à une consultation publique auprès de la clientèle affectée et reçoit des délégations ou des mémoires au sujet des répercussions locales, des paramètres de base de l'étude et des effets des mesures proposées.
 14. La gestion prépare un rapport public final avec recommandations pour le Conseil.
 15. Le Conseil accorde une période minimum de 25 jours civils entre la réception du rapport final et l'adoption des recommandations accordant suffisamment de temps aux collectivités pour faire connaître leur réaction.
 16. À moins de circonstances exceptionnelles, il doit s'écouler une période d'au moins 60 jours civils entre le moment où une école est identifiée publiquement, pour la première fois par le Conseil, dans un rapport préliminaire, comme étant susceptible de subir une modification à son secteur de fréquentation et la décision finale du Conseil, afin de donner à la collectivité suffisamment de temps pour présenter ses réactions.

Pièce jointe : Échéancier type sur les secteurs de fréquentation scolaire

Références : Note 2006 : B12 datée du 31 octobre 2006 – Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves

Disposition 26 du paragraphe 8(1) de la Loi sur l'éducation

Note 2009 : B7 datée du 26 juin 2009 – Révision des lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves

INS09_Examen des installations scolaires destinées aux élèves

INS09-DA1_Examen des installations destinées aux élèves

INS09-DA2_Annexe_Examen des installations scolaires destinée aux élèves – Secteurs de fréquentation

INS09-DA3_Partnerships pour le partage des installations